

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION N°04 - DCM-20241212-04

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 22
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :
**Autorisation
d'engager,
liquider, mandater
des dépenses
d'investissement
dans l'attente de
l'adoption du
Budget Primitif
2025**

L'an deux mille-vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 décembre 2024

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
M. Alain DARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Gilles LASSABE
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Simone PUYO
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à Mme Céline DOS SANTOS

Membre absent :

M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DARRIGUES

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déductions faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses diverses tant en acquisition de matériel que des travaux qui doivent débiter avant l'adoption du Budget Primitif.

La masse des crédits de la section d'investissement de 2024 pour engager le quart est de 2 380 395 € (soit 3 292 171 € de crédits totaux – 911 776 € de dette chapitre 16) ce qui autorise un volume de 595 098 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 255 500 €.

Les dépenses d'investissement concernées et présentées lors de la commission Finances du 5 décembre 2024, sont les suivantes :

	Article	Fonction	Prop délib déc. 2024 1/4 inv
OPERATION 107 : ECOLES			36 500 €
Travaux et équipements d'urgence	21312	201	5 000 €
Etude rénovation énergétique Paul Langevin	21312	212	15 000 €
Recablage informatique Jean Abbadie	21312	212	5 000 €
Mobilier (tables, chaises, claustra) écoles E. Lassalle et	21841	211	6 075 €
Matériel (aspirateur JA et armoire chaude PL)	21841	212	5 425 €
OPERATION 113 : BATIMENTS COMMUNAUX			60 000 €
Travaux d'urgence	21318	510	10 000 €
CAEM remplacement des ouvrants bas + faux plafonds	21318	510	50 000 €
OPERATION 120 : COMPLEXES SPORTIFS			32 000 €
Travaux d'urgence	21314	321	5 000 €
Acquisition regarnisseur (espaces verts - Piquessary)	21578	321	27 000 €
OPERATION 34 : VOIRIE ET RESEAUX			52 000 €
Travaux d'urgence	2151	845	30 000 €
Travaux parking Trossoat Cale	2151	845	22 000 €
OPERATION 36 : AMENAGEMENTS URBAINS			2 900 €
Travaux arrosage intégré ronds-points	2151	845	2 900 €
OPERATION 91 : ACQUISITIONS DE BIENS			72 100 €
Remplacement matériel en urgence	2158	510	10 000 €
Remplacement matériel informatique en urgence	21838	510	10 000 €
Remplacement bureau DST suite à sinistre	21848	510	10 000 €
Acquisition véhicule	21828	510	40 000 €
Acquisition plaque vibrante	2158	510	2 100 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS			255 500 €

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2025

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 décembre 2024**

Le Maire



**La secrétaire
Mme Sandrine DARRIGUES**